







CITE ÉDUCATIVE DE PERPIGNAN

APPEL A PROJET 2022

En deux mots

Le projet de la Cité Éducative de Perpignan décline les trois objectifs nationaux en mettant en place des actions communes et transversales en milieu scolaire, périscolaire et associatif.

Les thématiques suivantes constituent les axes forts du projet :

- La lutte contre la fracture numérique et le développement de l'usage innovant des outils numériques (Microfolies- Tiers Lab- Pôles médias : Projet EMI : Web-Radio-TV- Accompagnement des familles en rupture numérique...) ;
- La création d'écoles pilotes mettant en place des projets innovants tels que modifier les pratiques pédagogiques, enseigner autrement ;
- Le développement des pratiques artistiques, culturelles et sportives sur des temps partagés entre le scolaire et périscolaire;
- La création d'espaces et de classes "flexibles" (Classes, CDI 3C...), la mise en place de projets pédagogiques mettant en œuvre des démarches écocitoyennes
- L'enseignement des langues (Anglais/catalan/Projets multi-langues...);
- L'alliance éducative : changement des pratiques pédagogiques et des gestes professionnels
- L'éveil à l'esprit critique, aux débats philosophiques ...;
- Les ateliers Parentalité : ateliers français langue fonctionnelle/ateliers thématiques, autour de l'école et du développement de l'enfant.

*_*_*_*_*

LE CONTENU

Éléments de cadrage	P.1-2
Appel à projet 2022	P.3-4
Modalités de réponse et calendrier	P.5-6

1/ CADRE GÉNÉRAL

La Cité Éducative constitue l'une des 40 mesures du plan de Mobilisation en faveur des habitants des quartiers.

Lancées le 5 novembre 2018 par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du logement, les cités éducatives visent à coordonner l'ensemble des acteurs de terrain œuvrant dans les quartiers prioritaires autour de la réussite scolaire, dans l'école et hors de l'école. Il ne s'agit pas d'un dispositif de plus mais d'une démarche de coordination des dispositifs existants.

L'enjeu est d'accompagner chaque parcours éducatif individuel, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle par une fédération de tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire des quartiers Prioritaires.

L'ambition portée par ce label d'excellence permettra aux territoires retenus de bénéficier d'un accompagnement renforcé de l'État pour consolider la chaîne éducative autour des enfants et des jeunes.

1.1- Objectifs Généraux

- « Améliorer l'ambition et la réussite scolaire des jeunes comme moteur d'une insertion sociale et professionnelle choisie ».
- « Renforcer le pouvoir d'agir des parents, enfants et jeunes, les rendre acteurs et responsable de leurs projets de vie et du projet cité éducative ».
- « Favoriser l'attractivité et la valorisation des écoles et des collèges présents sur le territoire ».
- « Améliorer l'efficience des interventions actuelles ou à construire ».

Entraineur Biderous associatifs Biderous association Biderous associati

1.2- Contour de la Cité Éducative

La Cité Éducative de Perpignan se décline sur 5 quartiers Politique de la ville (QPV) :

- ► Bas Vernet ancien ZUS
- ► Bas Vernet nouveau QPV
- ▶ Diagonale du Haut-Moyen-Vernet
- ► Centre Ancien,
- ► Champ de Mars.

Elle couvre:

- ► 29 écoles (19REP+/10REP)
- ▶ 4 secteurs de collèges (Pons, Pagnol, Jean-Moulin, Camus)
- ▶ 3 lycées (Maillol, Picasso et Jean Lurçat)
- ► 4 Maisons de quartier

Ville de Perpignan Cité éducative Cité éduca

1.3- Publics

En 2022, la Cité Éducative de Perpignan vise l'accompagnement des enfants, des jeunes de 0 à 25 ans et leur famille tout en donnant une priorité aux 12/25 ans.

2/ L'APPEL A PROJET 2022

2.1 Objectif

Cet appel à projet vise à

- à favoriser l'initiative locale et l'innovation dans l'action publique en s'appuyant sur des porteurs de projets pour la mise en œuvre de la Cité Éducative ;
- assurer l'équité et la transparence dans les modalités d'octroi de crédits publics.

2.2 Orientations

Les projets déposés doivent répondre aux orientations et objectifs suivants

Libellés	Stratégies	
Stratégies Innovantes et partagées 18 mois/5 ans	Formations inter-catégorielles Conférences ouvertes à tous les corps de métiers et aux familles Mise en place de mobiliers flexibles dans des lieux accessibles au Périscolaire (Classes de la Cité participant aux animations Mas Bresson)	
Aménagement des espaces-Cl Flexibles Classes Élémentaires et collège (6/12 ans)	Aménager les espaces afin de favoriser la mise en place d'une pédagogie différenciée dans l'élémentaire et le collège. Modifier les gestes professionnels des enseignants et construire une nouvelle relation entre les enfants et les apprentissages. L'objectif étant d'améliorer la prise en compte de la diversité des élèves, d'accompagner chaque enfant, les rendre actifs, les faire collaborer entre eux le plus possible, leur apprendre l'entraide	
Classes Pratiques Artistiques, culturelles & Sportives en temps partagés Péri scolaire	Classes effectuant un enseignement en temps partagé avec animateurs du périscolaire : danse, musique, sport	
Projet Enseignement Langue Anglaise	Enseignement de la langue anglaise DNL+ Intervenant Pilotage IEN de circonscription	
Langage et lecture en BCD / Lien avec les Familles	Aménagement des BCD : Ouvrages et mobilier dans l'objectif de réaliser des animations auprès des parents	
Tiers Lab	Création de 4 Tiers Lieux sous la forme Tiers-LAB / Intégrant un studio Webradio/TV Projet d'un lieu « ouvert » à tous en temps scolaire et périscolaire. Un lieu par Secteur de collège dont l'implantation reste à définir.	
Ateliers Parentalité Renforcer l'Alliance Éducative	Renforcer l'Alliance Éducative pour favoriser la scolarisation des élèves Ateliers sur des thématiques diverses sur l'École et l'enfant Ateliers de maîtrise consolidation de la langue française (CRIA)	
Formations innovantes Événementiels Recherche Action	Formations Innovantes : élaboration d'un programme Cité Éducative Recherches action en liaison avec les actions innovantes du projet d'établissement	
Écoles Pilotes ou expérimentales	Il s'agit de la continuité du projet innovant : « écoles pilotes ». Deux écoles sont concernées (une par circonscription). 1. L'école de demain pour une école innovante et co-éducative (alliance éducative) 2. École « les maisons fantastiques » : maisons thématiques et décloisonnement inter-âge.	

WEB-RADIO-TV/EMI	Continuité du projet Web-radio/tv de la Cité Éducative.
Projets artistiques, culturels, sportifs, Dév. Durable, citoyenneté en lien avec les axes stratégiques de la Cité.	Proposition des établissements et/ou des structures association en fonction des axes stratégiques de la Cité Éducative pour renforcer le rôle de l'École, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.
Accompagnement vers l'orientation, l'emploi et découverte des métiers du monde entrepreneurial	 Aide et accompagnement à l'orientation Découverte des métiers et du monde entrepreneurial Découverte du fonctionnement de l'entreprise par le biais de la création d'une activité économique Sensibilisation des élèves à la création à partir d'un projet professionnel Mobilisation des savoirs de base pour la construction d'un projet mené en équipe Préparation du grand Oral : concours d'éloquence, présentation de projets et de concepts, préparation aux entretiens d'embauche

Quel que soit le domaine dans lequel se déroule l'action, une attention particulière doit être portée aux axes suivants :

- ➤ Promouvoir l'égalité homme/femme, la non-discrimination, les relations filles/garçons dans l'école et le quartier. Les objectifs de mixité femme/homme devront être clairement affichés et les moyens d'y parvenir argumentés.
- > Promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté

2.3 Financements

- Un cofinancement est indispensable.
- Les subventions sollicitées au titre des fonds spécifiques de l'État (ANCT) dédiés à la Cité Éducative ne doivent pas dépasser 80 % du coût total de l'action.
- Seront exclues du soutien financier de cet appel à projet, les actions déjà financées au titre de la programmation du contrat de ville.
- Pour les structures déjà financées par des crédits spécifiques politique de la ville, cet appel à projet doit être réservé à des actions complémentaires ou au renforcement d'actions existantes (nouveaux publics, nouveaux créneaux, nouvelle période).
- Les porteurs de projets sont invités à solliciter d'autres financeurs.
- L'État ne finance pas de subvention inférieure à 1 000 euros.

3/ MODALITÉS PRATIQUES DE DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTION

1. <u>Les fiches Action</u>, visées par le responsable hiérarchique dans le cas des établissements scolaires ou par le Président dans le cas d'une association, doivent être déposées comme suit :

1.1 - Éducation Nationale :

Les fiches établies par les écoles primaires (maternelles/élémentaires) doivent être transmises par mail à :

- Service politique de la ville : pref-pol-ville@pyrenees-orientales.gouv.fr
- Mme l'IEN Circonscription P2 : Fabienne Condamin
- M. l'IEN Circonscription P1 : Samir Khedimi
- Le Chef de Projet : Jean-José Rodriguez Galan

Les fiches établies par les chefs établissements du secondaire en concertation avec les équipes pédagogiques concernées doivent être transmises par mail à :

- Service politique de la ville : pref-pol-ville@pyrenees-orientales.gouv.fr (collèges et lycées)
- M. le Chef de Projet : Jean-José Rodriguez Galan (collèges et lycées)
- Mme la principale du collège tête de file : Valérie Fauquet (collèges et lycées)
- M. le Directeur Éducation, Jeunesse et Sports Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales : Maxime Fernandez (collèges)

1.2 – Structures associatives :

Les fiches établies par les structures associatives doivent être transmises par mail à :

- Service politique de la ville de la Préfecture (SCPPAT) : pref-pol-ville@pyrenees-orientales.gouv.fr
- Mme la Déléguée du Préfet Politique de la Ville : Martine Such-Smeets
- M. Le Chef de Projet : Jean-José Rodriguez-Galan
- M. Le responsable de la division Éducation et Enfance-Ville de PERPIGNAN : Joseph Badiane
- M. le Directeur Éducation, Jeunesse et Sports Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales : Maxime Fernandez

2. Les demandes de subvention :

Elles devront être déposées via la plateforme nationale Dauphin par les porteurs en même temps que l'envoi des fiches actions (date limite : 5 mars 2022). Elles seront validées par le préfet sur proposition du COPIL. Un dossier « CERFA n°12156*05 » doit être rempli (cf. lien ci-dessous)

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfaAndExtension=12156

Vous trouverez, sur le site, une notice et un guide de saisie en ligne de vos demandes de subvention.

IMPORTANT:

- L'intitulé de votre projet devra commencer par : Cité Éducative suivi du nom du projet
- Le projet se situe sur : contrat de ville 66 CA Perpignan Méditerranée (Pmca)
- Le millésime du budget sera 2022 quelle que soit la période de réalisation de l'action
- Dans la rubrique « zone géographique localisation », il est impératif de citer le(s) quartier(s) prioritaire(s) concerné(s).
- La période sélectionnée dans le menu déroulant doit être « annuelle ou ponctuelle »,
- Dans le budget prévisionnel de l'action, il est impératif de saisir le montant de votre demande de subvention à l'ANCT sur la ligne « 66-Etat-politique-ville ».
- Le compte rendu financier et qualitatif définitif de l'année 2021 devra être renseigné sur le portail Dauphin (NB : le module « justification » sera opérationnel à compter de janvier 2022).

4/ CALENDRIER

4.1 Étapes de l'appel à projet

Nature	Date	
Publication et communication de l'appel à projets et du modèle de fiche action à remplir	10 décembre 2021	
Retour fiches actions et dépôt de dossiers sur 5 mars 2022 Dauphin		
СОТЕСН	vendredi 11 mars 2022	
COPIL	vendredi 8 avril 2022	

4.2 liste des correspondants techniques

CORRESPONDANTS	Mail	Téléphone
Jean-José RODRIGUEZ, chef de projet cité éducative (DSDEN)	jean-jose.rodriguez@ac-montpellier.fr	06 19 13 34 38
Martine SUCH-SMEETS, déléguée du préfet pour la politique de la ville	martine.such-smeets@pyrenees- orientales.gouv.fr	06 33 07 71 82
Claire SENAC, SCPPAT Préfecture	pref-pol-ville@pyrenees- orientales.gouv.fr	04 68 51 67 78
Valérie FAUQUET, principale du collège tête de file Jean-Moulin	valerie.fauquet@ac-montpellier.fr	04 68 50 14 05
Jean MENIL, gestionnaire collège Jean-Moulin	jean.menil@ac-montpellier.fr	04 68 50 14 05
Fabienne CONDAMIN, IEN circonscription P2	fabienne.condamin@ac-montpellier.fr	04 68 66 28 42
Samir KHEDIMI, IEN circonscription P1	samir.khedimi1@ac-montpellier.fr	04 68 66 28 47
Joseph BADIANE, responsable division éducation et enfance, ville de Perpignan	badiane.joseph@mairie-perpignan.com	06 03 85 28 28 04 68 66 31 66
Maxime FERNANDEZ, Éducation Jeunesse et Sports, Département des Pyrénées- Orientales	maxime.fernandez@cd66.fr	04 68 52 61 80